

# Inscriptions sur les listes électorales

Plusieurs cas de figure se présente quant à l'inscription sur les listes électorales :

- Les jeunes qui atteignent 18 ans et qui ont passé la Journée défense et citoyenneté (JDC) sont inscrits d'office. Leurs carte électorale leur est remise lors d'une cérémonie officielle à l'Hôtel de Ville au mois de mars suivant leur majorité (en cas d'absence à la cérémonie, la carte peut être remise lors d'une prochaine cérémonie, envoyée au domicile au plus tard 3 jours avant un scrutin ou remise directement au bureau de vote concerné un jour de scrutin). Plus d'informations sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).
- En cas de déménagement si vous étiez déjà inscrits sur les listes électorales, une inscription est nécessaire pour pouvoir voter dans la nouvelle ville de résidence ou dans le nouveau bureau de vote en cas de déménagement dans la même ville. L'inscription peut se faire en ligne ou directement auprès du service état-civil à l'Hôtel de Ville. Plus d'informations et inscription en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).
- Pour une nouvelle inscription si vous n'étiez pas déjà inscrit, une inscription est nécessaire pour pouvoir voter. Elle peut se faire en ligne ou directement auprès du service état-civil à l'Hôtel de Ville. Plus d'informations et inscription en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Pour s'inscrire sur les listes électorales, une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile sont nécessaires.

---

L'inscription sur les listes électorales n'est plus uniquement possible jusqu'au 31 décembre d'une année pour pouvoir voter l'année suivante. Depuis le 1er janvier 2019, l'inscription est possible au plus proche du scrutin, soit quelques semaines avant une élection.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter directement le service état-civil au

02.35.68.93.87.

Horaires du service état-civil :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le vendredi jusqu'à 16h30.

Samedi de 8h30 à 11h.

Permanences en mairie annexe le mercredi de 9h30 à 11h30.

contact

## **Etat-civil**

### **Coordonnées :**

- 02 35 68 93 87
- Esplanade Tony Larue